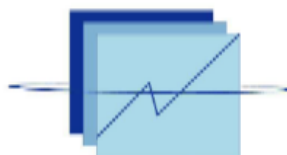


RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

*Un Peuple - Un But - Une Foi*

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION



**ANSD**

Agence Nationale de  
la Statistique et de la Démographie

# INDICE DES PRIX DE PRODUCTION INDUSTRIELLE (IPPI)

## Juin 2024



## Note de reconnaissance

L'ANSD exprime toute sa gratitude aux chefs d'entreprise. En effet, le succès de l'ANSD dans sa mission de production et de diffusion des données de qualité au service de tous les usagers repose sur un partenariat bien établi sans lequel, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

## Avertissement

L'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) met à votre disposition cette note mensuelle sur l'Indice des Prix de Production Industrielle (IPPI). Cet indice rénové, base 100 en 2015, mesure l'évolution des prix de production, départ usine et hors taxe et marge de transport.

Les principaux changements apportés par la rénovation ont trait à la nomenclature, au champ de couverture, aux pondérations, aux techniques de calcul, et aux données de base. Ainsi, le nouveau champ d'application de l'IPPI se définit par rapport à la CITI rev4/NAEMA rev1 et couvre les sections B (Activités extractives), C (Activités de fabrication), D (Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et de climatisation), E (Approvisionnement en eau, activités d'assainissement et de gestion des déchets, dépollution) ainsi que les services « dits industriels » qui n'étaient pas pris en compte dans la version antérieure de l'IPPI. En revanche, certaines activités des sections B, C, D et E de la NAEMA, en l'occurrence l'égrenage de coton sont exclues du champ. S'agissant du calcul des indices, il est fait recours à un système de double pondération dynamique (utilisation simultanée du chiffre d'affaires et des valeurs ajoutées actualisées chaque année) contrairement à l'ancien IPPI où les pondérations étaient déterminées avec le chiffre d'affaires fixé à l'année de base. L'échantillon à l'année de base compte 72 entreprises couvrant 89,8% de la valeur ajoutée du tissu industriel. Celui-ci est actualisé chaque année avec le système des années de référence. L'indice est publié mensuellement et est disponible au plus tard 30 jours après la fin du mois sous revue. Il est susceptible d'être révisé lorsque le taux de réponse est inférieur 100%.

Les présents indicateurs sont établis avec un taux de réponse de 84,1%.

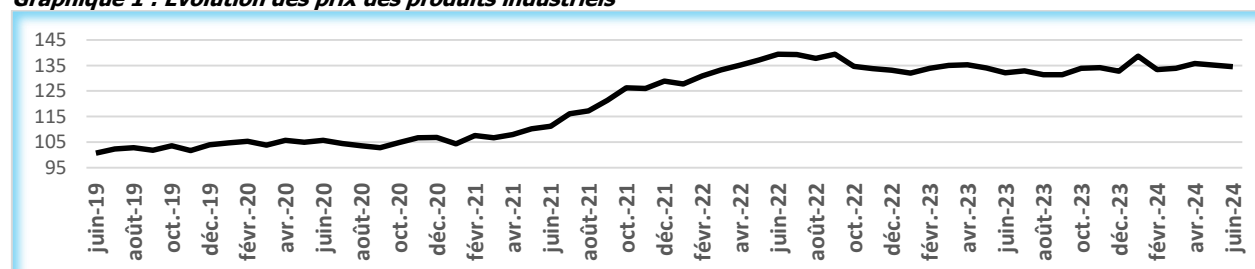
## ANALYSE D'ENSEMBLE : Les prix de la production industrielle baissent de 0,5% sur un mois

L'activité industrielle est marquée, en juin 2024, par une baisse de 0,5% des prix de la production industrielle hors égrenage de coton, comparativement à ceux du mois précédent. Cette évolution résulte de la diminution des prix des produits des industries extractives (-1,9%). Toutefois, ceux des produits manufacturiers, des industries environnementales, ainsi que ceux de l'électricité, eau et gaz demeurent stables sur la période sous revue.

En variation annuelle, les prix de la production industrielle hors égrenage de coton augmentent de 1,8% en juin 2024, sous l'effet principalement de la hausse de ceux des produits des industries extractives (+10,9%). Cette hausse est atténuée par le repli des prix des produits manufacturiers (-0,7%). Sur les six premiers mois de 2024, les prix de la production industrielle s'apprécient de 1,1% comparativement à leur niveau à la période correspondante de 2023.

S'agissant de l'égrenage de coton, les prix restent stables en variation mensuelle. Toutefois, ils augmentent de 7,8% en variation annuelle et reculent de 7,7% en cumul sur les six premiers mois de 2024.

Graphique 1 : Evolution des prix des produits industriels



Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC



## ANALYSE SECTORIELLE

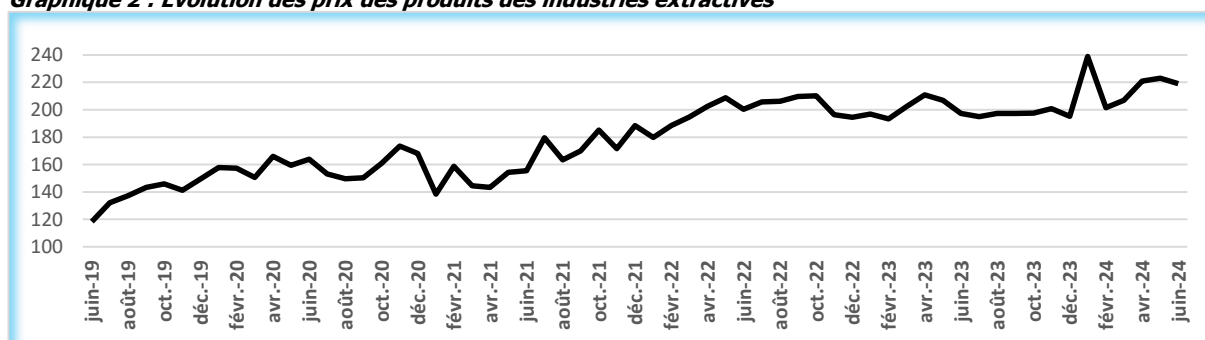
### **Les prix des produits extractifs diminuent**

Au mois de juin 2024, les prix des produits des industries extractives se replient de 1,9% par rapport au mois précédent, en liaison avec la baisse des prix des autres produits des industries extractives (-3,2%) et ceux des minerais métalliques (-1,1%).

Relativement au mois de juin 2023, les prix des produits des industries extractives augmentent de 10,9% sous l'effet, particulièrement de la hausse des prix des minerais métalliques (+26,3%).

Sur les six premiers mois de 2024, les prix des produits des industries extractives se relèvent de 8,5% par rapport à la période correspondante de 2023.

**Graphique 2 : Evolution des prix des produits des industries extractives**



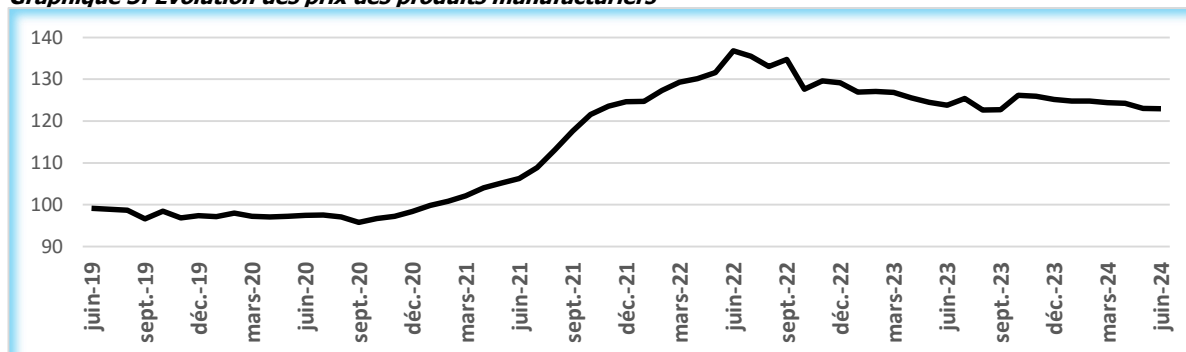
Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

### **Les prix des produits manufacturiers restent stables**

En juin 2024, les prix des produits manufacturiers demeurent inchangés en variation mensuelle. La légère augmentation des prix des produits chimiques (+0,5%) est contrebalancée par le repli des prix des produits du raffinage (-3,7%), des matériaux minéraux (-0,2%) et de ceux des produits agroalimentaires (-0,1%).

En variation annuelle, les prix des produits manufacturiers diminuent de 0,7%, au mois sous revue. De même, sur les six premiers mois de 2024, ils se rétractent de 1,4% par rapport à la période correspondante de 2023.

**Graphique 3 : Evolution des prix des produits manufacturiers**



Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC



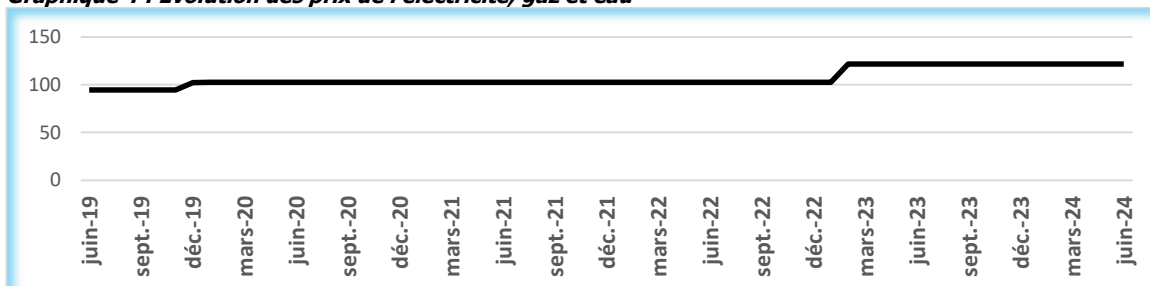
### **Les prix de l'électricité, gaz et eau stagnent**

En juin 2024, les prix de l'électricité, gaz et eau demeurent stables en variation mensuelle.

Comparés à la même période de l'année précédente, les prix de l'électricité, gaz et eau fléchissent de 0,1%, au mois sous revue.

Toutefois, sur les six premiers mois de 2024, ils s'accroissent de 2,6% par rapport à la période correspondante de 2023.

**Graphique 4 : Evolution des prix de l'électricité, gaz et eau**



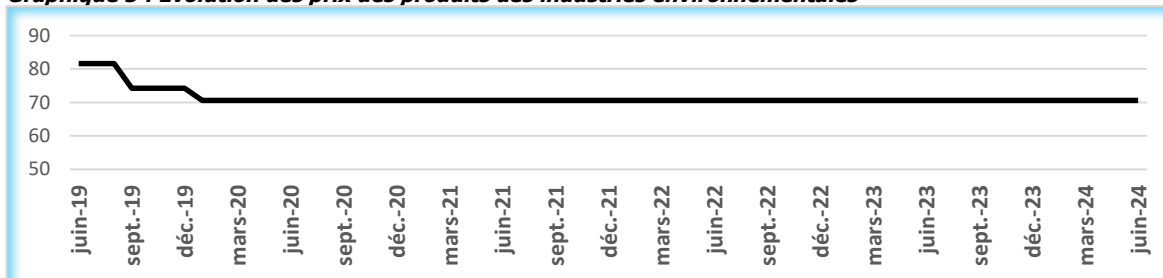
Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

### **Les prix des produits des industries environnementales restent constants**

En variation mensuelle, les prix des produits des industries environnementales restent inchangés en juin 2024, en liaison avec la stabilité des prix des produits issus des activités de la collecte des eaux usées et de traitement des déchets collectés et éliminés. En variation annuelle, ils sont restés stable.

De même, sur les six premiers mois de 2024, les prix des produits des industries environnementales sont stables par rapport à la période correspondante de 2023.

**Graphique 5 : Evolution des prix des produits des industries environnementales**



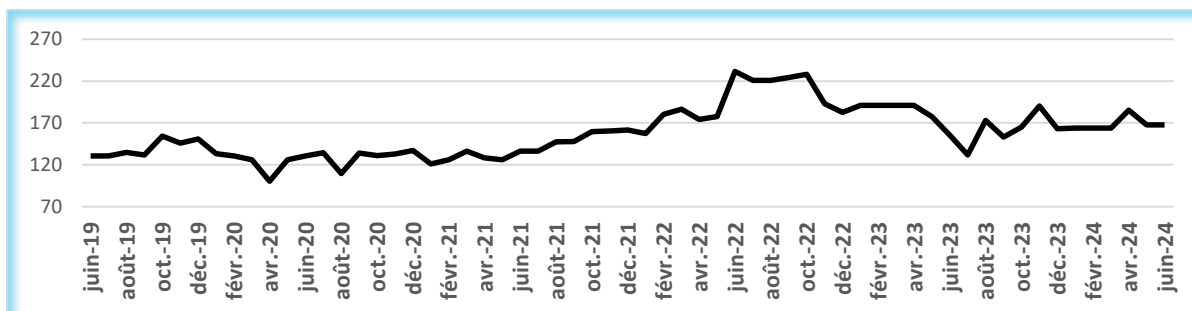
Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

### **Les prix de l'égrenage de coton sont inchangés**

En juin 2024, les prix de l'égrenage de coton sont stables en variation mensuelle. Néanmoins, ils s'accroissent de 7,8% en variation annuelle et se réduisent de 7,7% en cumul sur les six premiers mois de 2024.



**Graphique 6 : Evolution des prix des égrenages de coton**



Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC



**Tableau : Indice des prix de production industrielle (base 100 en 2015)**

Code NAEMArev 1	BRANCHE D'ACTIVITES	Juin-23	Avril-24	Mai-24	Juin-24	Evolution (en %)		
						Juin-24/ Mai-24	Juin-24/ Juin-23	6mois 24/ 6mois 23
<b>05-09</b>	<b>PRODUITS DES INDUSTRIES EXTRACTIVES dont...</b>	<b>197,4</b>	<b>220,9</b>	<b>223,1</b>	<b>219,0</b>	<b>-1,9</b>	<b>10,9</b>	<b>8,5</b>
07	Minerais métalliques	162,3	204,7	207,3	205,0	-1,1	26,3	20,7
08	Autres produits des industries extractives	235,2	219,1	220,2	213,2	-3,2	-9,4	-7,9
<b>10-33</b>	<b>PRODUITS MANUFACTURIERS dont...</b>	<b>123,8</b>	<b>124,2*</b>	<b>123,0*</b>	<b>123,0</b>	<b>0,0</b>	<b>-0,7</b>	<b>-1,4</b>
<b>10-12</b>	<b>Produits agro-alimentaires dont...</b>	<b>126,8</b>	<b>128,6*</b>	<b>127,3*</b>	<b>127,2</b>	<b>-0,1</b>	<b>0,3</b>	<b>-0,3</b>
10	Produits alimentaires	134,1	135,2*	133,7*	133,3	-0,3	-0,6	-1,0
11	Boissons	74,7	79,9	79,9	81,4	1,8	9,0	7,5
12	Produits à base de tabac	85,6	85,6	85,6	85,6	0,0	0,0	0,0
<b>13-14</b>	<b>Produits textiles et articles d'habillement</b>	<b>111,7</b>	<b>111,7</b>	<b>111,7</b>	<b>111,7</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>15</b>	<b>Cuir travaillé et articles de voyage, chaussures</b>	<b>37,7</b>	<b>37,7</b>	<b>37,7</b>	<b>37,7</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>17-18</b>	<b>Papier et carton, travaux d'impression et reproduction d'enregistrements</b>	<b>100,9</b>	<b>100,9</b>	<b>100,9</b>	<b>100,9</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>19</b>	<b>Produits du raffinage et de la cokéfaction</b>	<b>96,8</b>	<b>111,2</b>	<b>106,0</b>	<b>102,1</b>	<b>-3,7</b>	<b>5,5</b>	<b>0,4</b>
<b>20-22</b>	<b>Produits chimiques, pharmaceutiques, du travail du caoutchouc et du plastique dont...</b>	<b>109,6</b>	<b>106,2</b>	<b>105,3</b>	<b>105,9</b>	<b>0,5</b>	<b>-3,4</b>	<b>-5,5</b>
20	Produits chimiques	105,9	101,8	101,3	100,5	-0,8	-5,1	-6,8
22	Produits chimiques du travail du caoutchouc et du plastique	109,2	108,2	106,3	111,4	4,8	2,0	-2,0
<b>23</b>	<b>Matériaux minéraux</b>	<b>109,3</b>	<b>111,0</b>	<b>111,1</b>	<b>110,9</b>	<b>-0,2</b>	<b>1,4</b>	<b>1,7</b>
<b>24-25</b>	<b>Produits métallurgiques et de fonderie, ouvrages en métaux ; produit du travail des métaux</b>	<b>192,0</b>	<b>183,8</b>	<b>176,6</b>	<b>175,7</b>	<b>-0,5</b>	<b>-8,5</b>	<b>-7,5</b>
24	Produits métallurgiques et de fonderie,	190,3	181,7	174,3	173,3	-0,6	-8,9	-8,0
25	Ouvrages en métaux ; produit du travail des métaux	153,9	154,7	154,5	155,0	0,3	0,7	0,0
<b>31-33</b>	<b>Autres industries manufacturières dont...</b>	<b>137,0</b>	<b>135,6</b>	<b>138,2</b>	<b>139,9</b>	<b>1,3</b>	<b>2,2</b>	<b>-0,8</b>
31	Meubles et matelas	119,5	117,1	121,8	124,9	2,5	4,5	-1,5
32	Produits manufactures divers	156,2	156,2	156,2	156,2	0,0	0,0	0,0
<b>35-36</b>	<b>ELECTRICITE, GAZ ET EAU dont...</b>	<b>121,6</b>	<b>121,5</b>	<b>121,5</b>	<b>121,5</b>	<b>0,0</b>	<b>-0,1</b>	<b>2,6</b>
35	Electricité, gaz	126,2	126,2	126,2	126,2	0,0	0,0	3,3
36	Eau captée et distribuée	100,0	100,0	100,0	100,0	0,0	0,0	0,0
<b>37-39</b>	<b>PRODUITS DES INDUSTRIES ENVIRONNEMENTALES dont...</b>	<b>70,6</b>	<b>70,6</b>	<b>70,6</b>	<b>70,6</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
37	Eaux usées collectées et boues	99,0	99,0	99,0	99,0	0,0	0,0	0,0
38	Déchets collectés, traités et éliminés	69,1	69,1	69,1	69,1	0,0	0,0	0,0
<b>05-39</b>	<b>ENSEMBLE HORS EGRENAGE DE COTON</b>	<b>132,1</b>	<b>135,7*</b>	<b>135,2*</b>	<b>134,6</b>	<b>-0,5</b>	<b>1,8</b>	<b>1,1</b>
<b>01</b>	<b>Egrenage de coton</b>	<b>155,4</b>	<b>185,2</b>	<b>167,6</b>	<b>167,6</b>	<b>0,0</b>	<b>7,8</b>	<b>-7,7</b>

Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

\*Données mises à jour.

### **Champ couvert**

Le champ d'application de l'IPPI suivant les nouvelles recommandations se définit par rapport à la CITI rev4/NAEMA rev1. Le secteur industriel comprend à cet effet, les sections B (Activités extractives), C (Activités de fabrication), D (Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et de climatisation), E (Approvisionnement en eau, activités d'assainissement et de gestion des déchets, dépollution) ainsi que les services « dits industriels ». Certaines activités telles que l'égrenage du coton sont exclues du champ de l'IPPI. Cependant pour des besoins de la conjoncture, l'évolution des prix de l'égrenage de coton est analysée dans cette note.

### **Modalité de tirage de l'échantillon**

Pour le tirage de l'échantillon, il est fait recours aux méthodes non probabilistes subjectives (choix raisonné) et basées sur le seuil d'inclusion. La technique utilisée est celle de l'exhaustif tronqué (cut-off) visant à assurer la couverture maximale du secteur de l'industrie. La méthode consiste à faire un tri des entreprises par taille décroissante du chiffre d'affaires au niveau de chaque sous-branche d'activités. Ensuite, le calcul des proportions du CA des entreprises et celui des proportions cumulées est effectué. Il est fixé un seuil de pourcentage cumulé de CA, une borne au-delà de laquelle toutes les entreprises sont retenues. Cependant, pour une meilleure représentativité de l'échantillon, certaines entreprises qui situent en deçà du seuil sont repêchées.

Une mise à jour de l'échantillon est effectuée chaque année en tenant compte des modifications dans le tissu industriel.

La base de sondage utilisée est celle du Centre Unique de Collecte de l'Information (CUCI) de l'ANSD. Celle-ci est une liste exhaustive de toutes les entreprises du secteur moderne ayant déposé un état financier.

### **Modalité de calcul des indices**

Les indices sont calculés de façon hiérarchique à partir des indices élémentaires des produits jusqu'à l'indice d'ensemble. Selon la nature des formules utilisées dans le calcul, trois types d'indices sont identifiés : les indices élémentaires des produits, les indices gammes et les indices de niveaux agrégés.

Les indices élémentaires représentent le rapport du prix au cours du mois courant à celui correspondant à la moyenne de l'année de base ou de référence.

Les nouvelles recommandations suggèrent au niveau des gammes d'utiliser des indices de Juvons qui présentent de meilleures propriétés par rapport aux autres indices d'agrégat élémentaire. Pour une gamme donnée, l'indice de Juvons est la moyenne géométrique pondérée des indices élémentaires de ses produits.

Les indices aux niveaux agrégés de la nomenclature sont calculés à partir de la formule de l'indice de Laspeyres. Ils concernent les indices classes, groupes, divisions, divisions regroupées, types industries et d'ensemble. Ces indices sont obtenus par une moyenne arithmétique pondérée des sous indices qui les composent.

Les nouvelles recommandations internationales de 2008 requièrent l'utilisation d'un système de double pondération dynamique avec comme variables la valeur ajoutée et les chiffres d'affaires. Les chiffres d'affaires sont utilisés jusqu'au niveau classe (catégorie à quatre chiffres de la NAEMA rev1) et les valeurs ajoutées à partir du niveau groupe (catégorie à trois chiffres de la NAEMA rev1). Chaque année, les pondérations sont actualisées, par changement de la période de référence.

### **Diffusion**

Les indices sont présentés dans un tableau au niveau branche et sous-branche selon la nomenclature des activités et produits des Etats membres d'AFRISTAT. Ce tableau comporte les indices du mois, les indices des mois précédents de l'année en cours, les indices du même mois de l'année précédente, les variations entre le mois courant et le même mois de l'année précédente. Les indices sont disponibles au plus tard 30 jours après la fin du mois sous revue. Ils sont accessibles sur le site internet de l'Agence : [www.ansd.sn](http://www.ansd.sn).

### **AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE (ANSD)**

Directeur général : **Dr. Abdou DIOUF**

Directeur des Statistiques économiques et de la Comptabilité nationale : **Mamadou Ngalgou KANE**

Chef de la Division des Statistiques conjoncturelles : **Dr. Amath DIAGO**

Chef du Bureau des Enquêtes de Conjoncture : **Ramlatou DIALLO**

Equipe de rédaction : **Ramlatou DIALLO, Manga NDIAYE, Mamadou NDIAYE et Mansour Laye THIAW**

Equipe de chargés de relation avec les entreprises : **Alassane BALDE, Ibrahima BA, Elhadji Gana NDIAYE, Laure Alice Valérie BADJI et Nafy KANOUTE**

Diffusion : **El hadji Malick GUEYE, Alain François DIATTA**

